

**ORDRE DU JOUR
DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
DU 28 JUIN 2013**

- 1. Ratification de la nomination de Mr. Mokhtar Mnakri en qualité d'Administrateur et Président du Conseil d'Administration de la SOTETEL en remplacement de Mr. Ali Ghodbani ;**
- 2. Lecture du rapport du Conseil d'Administration relatif à l'exercice 2012;**
- 3. Lecture des rapports du Commissaire aux Comptes afférant au même exercice;**
- 4. Approbation des états financiers arrêtés au 31/12/2012;**
- 5. Affectation du résultat de l'exercice 2012;**
- 6. Quitus aux Administrateurs;**
- 7. Désignation du Commissaire aux comptes pour les exercices 2013-2014-2015 ;**
- 8. Questions diverses;**

**PROJET DE RESOLUTIONS
DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
(Exercice 2012)**

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire ratifie la cooptation faite par le Conseil d'Administration lors de sa réunion du 11 Septembre 2013 de nommer Mr. Mokhtar Mnakri, Président Directeur Général de Tunisie Télécom en qualité d'Administrateur et Président du Conseil d'Administration de la SOTETEL en remplacement de Mr. Ali Ghodbani.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire approuve le rapport de gestion relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2012, tel qu'arrêté par le Conseil d'Administration.

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, après lecture et examen du rapport du Conseil d'Administration, du rapport général et du rapport spécial du commissaire aux Comptes, approuve les Etats Financiers au 31 décembre 2012, tels qu'ils lui ont été présentés, faisant apparaître des capitaux propres de 28.012.997 DT y compris un résultat bénéficiaire net de l'exercice s'élevant à 906.943 DT et un total du bilan de 51.024.084 DT.

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, après lecture et examen du rapport spécial du commissaire aux comptes relatif aux conventions prévues à l'article 200 et suivants et à l'article 475 du code des sociétés commerciales, conclues au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2012, approuve les conventions qui y figurent.

CINQUIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire donne aux Administrateurs quitus entier et sans réserves pour leur gestion au titre de l'exercice 2012.

SIXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire décide:

- D'allouer des jetons de présence d'un montant brut de 6.250 DT à chacun des Membres du Conseil d'Administration au titre de 2012.
- D'allouer une rémunération d'un montant annuel brut de 3.750 DT à chacun des Membres du Comité Permanent d'Audit.
- D'allouer à Mr. Néjib Dimessi Administrateur, une rémunération d'un montant annuel brut de 3.750 DT pour la mission relative à la négociation du contrat de régulation avec Mac.SA et la participation à la commission pour la validation de la fourchette du cours adéquate et la coordination du volet communication avec le marché financier.

SEPTIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire décide d'affecter le résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2012 ainsi que les résultats reportés au 31/12/2012 comme suit :

- Résultats antérieurs reportés : 67.635,589 DT
- Résultat de l'exercice 2012 : 906.943,150 DT

Total à répartir: 974.578, 739 DT

- Réserves légales 5% : 48.728,937 DT
- 1er Reliquat : 925.849,802 DT
- Dividendes : $(4.636.800 - 34.357) * 0,200$ DT = 920.488,600 DT
- Résultats reportés: 5.361,202 DT

HUITIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de désigner le groupement «ELF Conseil & Cabinet Jamel Sassi» en qualité de commissaire aux comptes de la SOTETEL pour les exercices 2013-2014-2015

NEUVIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire confère tous pouvoirs au porteur d'un extrait ou d'une copie du présent procès verbal pour procéder aux formalités légales requises.